



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Association ISFEC AFAREC IDF Sainte- Geneviève

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022

ISFEC AFAREC IDF Sainte-Geneviève

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 39 rue Notre Dame des Champs - 75006 Paris

SIREN : 302 097 852

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association ISFEC AFAREC IDF Sainte-Geneviève,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ISFEC AFAREC IDF Sainte-Geneviève relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris-La Défense, le 17 mars 2023

DocuSigned by:

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	37 749	37 749			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	106 435	55 539	50 897		50 897
Installations techniques, matériel et outillage industriels	756	756			
Autres immobilisations corporelles	166 487	110 376	56 111	65 995	- 9 884
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	61		61	61	
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	311 489	204 420	107 069	66 056	41 013
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	8 392		8 392		8 392
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	300 958	1 124	299 834	80 318	219 516
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	10 503		10 503	246 448	- 235 945
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	3 798 231		3 798 231	3 237 416	560 815
Charges constatées d'avance	41 059		41 059	27 986	13 073
TOTAL (II)	4 159 144	1 124	4 158 019	3 592 168	565 851
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	4 470 633	205 544	4 265 088	3 658 224	606 864

Bilan(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	698 913	698 913	
. Fonds propres complémentaires	99 092	99 092	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	2 158 919	645 960	1 512 959
. Autres			
Report à nouveau		894 055	- 894 055
Excédent ou déficit de l'exercice	546 103	618 905	- 72 802
Situation nette (sous total)	3 503 027	2 956 925	546 102
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	3 503 027	2 956 925	546 102
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	330 750	306 470	24 280
TOTAL (III)	330 750	306 470	24 280
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	251 029	182 483	68 546
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	154 871	184 391	- 29 520
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	9 212	22 455	- 13 243
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	16 200	5 500	10 700
TOTAL (IV)	431 312	394 829	36 483
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	4 265 088	3 658 224	606 864
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Engagements donnés			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	Variation	%
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	1 832 139	1 680 943	151 196	8,99
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 591 772	1 355 124	236 648	17,46
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	196	1 230	- 1 034	-84,07
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	20 383	11 499	8 884	77,26
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	75 172	71 454	3 718	5,20
Total des produits d'exploitation (I)	3 519 661	3 120 250	399 411	12,80
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	1 110 428	787 486	322 942	41,01
Aides financières	5 500		5 500	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	21 386	14 224	7 162	50,35
Salaires et traitements	1 221 625	1 138 260	83 365	7,32
Charges sociales	542 809	504 179	38 630	7,66
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	33 241	32 411	830	2,56
Dotations aux provisions	38 241	11 708	26 533	226,62
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	6 424	13 562	- 7 138	-52,63
Total des charges d'exploitation (II)	2 979 653	2 501 829	477 824	19,10
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	540 008	618 421	- 78 413	-12,68
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	784	813	- 29	-3,57
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	784	813	- 29	-3,57
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	784	813	- 29	-3,57

	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	Variation	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	540 792	619 233	- 78 441	-12,67
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	5 310	7 802	- 2 492	-31,94
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	5 310	7 802	- 2 492	-31,94
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		8 130	- 8 130	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		8 130	- 8 130	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	5 310	-329	5 639	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	3 525 756	3 128 864	396 892	12,68
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 979 653	2 509 960	469 693	18,71
EXCEDENT OU DEFICIT	546 103	618 905	- 72 802	-11,76
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	263 290	195 900		0,00
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	263 290	195 900		0,00
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole	263 290	195 900		0,00
Total	263 290	195 900		0,00

Annexe

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022 dont le total est de 4 271 373,61 € et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 546 102,54 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Sommaire

Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre	7
Règles et méthodes comptables.....	8
Changements de méthode.....	9
Informations complémentaires pour donner une image fidèle.....	9
Faits marquants de l'exercice	10
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements.....	12
Etat des provisions.....	13
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Produits et avoirs à recevoir.....	15
Charges à payer et avoirs à établir	15
Charges et produits constatés d'avance	15
Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	16
Effectif moyen	16
Fonds associatifs et réserves.....	16
Ressource de l'organisme.....	17
Décomposition des actions par finalité	17

Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre

L'association ayant pour titre « ISFEC AFAREC IDF Sainte Geneviève » est une association loi 1901 déclarée à la Préfecture de police de Paris le 24 juillet 1980 (N°RNA : W751054886). Elle est dotée de la personnalité morale depuis de sa création au Journal Officiel le 6 août 1980.

L'association a pour objet la réalisation d'actions de formation initiale ou continue. Dans ce cadre, elle assure notamment, conformément aux dispositions législatives ou réglementaires :

- L'administration et la gestion de l'Etablissement d'Enseignement Supérieur Libre déclaré selon la loi de 1875 à la Chancellerie des Universités, reconnu par l'autorité canonique catholique compétente et dénommé « Institut supérieur de Formation de l'Enseignement catholique d'Ile-de-France (ISFEC IDF) ».
- L'administration et la gestion de l'Organisme de Formation Professionnelle continue de l'Enseignement Catholique d'Ile de France, reconnu par l'autorité canonique catholique compétente et dénommé « association pour la Formation, l'Animation, la Recherche dans l'Enseignement Catholique en Ile-de-France (AFAREC-IDF) ».

L'ISFEC AFAREC IDF Sainte-Geneviève est un Etablissement d'enseignement supérieur régulièrement déclaré.

C'est un institut de formation de l'Enseignement catholique assurant la professionnalisation des enseignants et des personnels des établissements privés (cf. Le statut de l'Enseignement Catholique, Art. 96).

La tutelle de l'ISFEC AFAREC IDF Sainte Geneviève est exercée par le délégué territorial à la tutelle de la formation.

Dans le respect du statut de l'Enseignement catholique en France publié le 1er juin 2013, notamment les articles 91 à 101 et de la Charte de la Formation de l'Enseignement catholique adoptée le 12 mars 2005, l'Association recrute un directeur et son président lui délègue les obligations d'ordre administratif, matériel ou financier de l'Association, nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

L'ISFEC AFAREC IDF Sainte-Geneviève accompagne les professionnels tout au long de leur carrière :

- Il prépare les futurs enseignants à leur mission. Les professeurs découvrent avec l'ISFEC AFAREC IdF la contribution spécifique de l'Enseignement catholique au service public d'éducation.
- Il accompagne les étudiants, suppléants, professeurs stagiaires dans leur parcours de formation et leur entrée dans le métier.
- Il propose une formation continue des enseignants et du personnel de droit privé en poste, sous l'autorité du chef d'établissement.
- Il assure la formation initiale des chefs d'établissement de l'Enseignement catholique d'Ile de France et du 1er degré et 2nd degré en partenariat avec l'Ecole des Cadres Missionnés.

L'offre de l'ISFEC AFAREC IDF Sainte Geneviève est pensée pour répondre aux besoins très divers des différents profils intervenant dans le milieu scolaire.

L'ISFEC AFAREC IDF Sainte Geneviève propose des formations tenant compte des enjeux pédagogiques, didactiques, sociétaux ainsi que des problématiques rencontrées par chacun de ces corps de métier.

Il collabore avec les chefs d'établissement. Il peut les aider à mettre en œuvre, au sein de leur structure, des projets pédagogiques, éducatifs, pastoraux qui leur sont propres.

Depuis septembre 2013, l'ISFEC AFAREC IDF Sainte Geneviève, l'ISFEC LaSalle Mounier et l'ISP-FE ont créé un réseau d'établissements d'enseignement supérieur : l'ESCAME (École Supérieure Catholique des Métiers de l'Enseignement).

Ses ressources de l'association se composent principalement :

- Des rémunérations pour services rendus et généralement de toutes subventions et recettes autorisées par la loi ;
- Des crédits de formation versés par l'État ou les collectivités territoriales.

Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016, en tenant compte des dispositions prévues dans le règlement ANC 2018-06 applicable aux associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations décomposables :

La décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

Immobilisations non décomposables :

Bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Amortissements de l'actif immobilisé :

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique prévue :

Logiciels informatiques	de 3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	de 3 à 5 ans
Agencements, aménagements et installations	5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Matériel et mobiliers de salles de cours - Multimédia	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	de 3 à 5 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont détaillées dans l'état des provisions joint en annexe.

Conformément au règlement 2000-06 du comité de la réglementation comptable, les provisions pour risques et charges comptabilisées correspondent à des passifs nettement précisés quant à leur objet que des événements en cours à la clôture de l'exercice rendent probables dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, un passif représentant une obligation à l'égard d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Il s'agit essentiellement des risques et charges suivants :

Provisions pour indemnité de départ à la retraite :

Une provision est dotée au titre des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière accordés par l'association à ses salariés permanents.

Ces avantages sont provisionnés dans les comptes sur la base d'une évaluation actuarielle qui consiste à évaluer pour chaque salarié, la valeur actuelle des avantages auxquels ses états de service lui donneront droit à la date prévue conformément aux modalités fixées par la convention collective et sur la base d'un départ volontaire à la retraite des salariés qui souhaiteraient faire valoir leurs droits à compter de 65 ans, en intégrant des hypothèses d'actualisation financière, de mortalité, de rotation du personnel.

L'association comptabilise l'accroissement de l'engagement sur l'exercice en résultat d'exploitation.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux de rotation du personnel : 90% entre 20 et 30 ans, 50% entre 30 et 40 ans, 20% entre 40 et 50 ans et 0% au-delà de 50 ans
- Taux d'actualisation : 3,1%
- Table de taux de mortalité : Insee 2007
- Taux moyen de charges patronales : 50%

Le montant des engagements provisionnés en comptabilité à la clôture de l'exercice s'élève à 178 157 Euros.

Autres provisions pour risques et charges

L'association a comptabilisé une provision pour charges correspondant aux travaux de sécurité et d'accessibilité du site recevant du public dans le cadre du dossier administratif en cours avec la Préfecture de Police représentant un coût total de 152 593 euros selon les estimations et devis.

Au cours des deux dernières années, les adaptations dues à la crise COVID, la réforme du Master et de la formation initiale ont mobilisé l'équipe de direction. Les travaux correspondants ont dû être différés.

Comptabilisation du bénévolat :

En application du règlement ANC n° 2018-06 (article 431-10), les contributions volontaires en nature correspondant aux temps de décharges de services consacrés par les formateurs et institutionnels mis à disposition de l'ISFEC AFAREC IDF Sainte Geneviève ont fait l'objet d'un décompte des interventions effectuées au titre de leur engagement individuel de décharge, d'une valorisation et d'une comptabilisation, compte tenu de leur importance sur l'activité économique de l'entité.

Le taux horaire de valorisation retenu correspond au montant horaire de rétribution habituels des interventions selon qu'il s'agit d'heures de cours, d'animations, de visites, de direction ou de suivi de mémoire, de formation ERGAPE, augmenté d'un taux moyen de charges de 42%.

S'agissant du personnel permanent mis à disposition par l'Education Nationale, les contributions apportées à l'institut sont valorisées au montant de la rémunération chargée prise en charge par son administration d'origine.

Le montant des contributions a été comptabilisé, au débit et au crédit, au pied du compte de résultat pour un montant total de 263 290 €, dans la rubrique « Contributions volontaires en nature ».

Rémunération des dirigeants

Il n'est pas alloué de rémunération aux membres du bureau du conseil d'administration à raison de leurs fonctions.

Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2021/2022 est un exercice particulier pour le secteur de la formation initiale caractérisé par la réalisation simultanée de deux systèmes de formation :

- Celui correspondant à la dernière année de l'ancien concours,
- Celui lié à la nouvelle maquette des masters ;

Les règles de calcul et de répartition de la subvention initiale par secteur ont été validées pour l'année universitaire 2021-2022 par le comité financier de la formation initiale composé de représentants du SGEC, de l'UNISFEC et de FORMIRIS. Ce nouveau mode de financement comporte une part de financement à l'étudiant et une part de financement au groupe disciplinaire.

L'organisation des parcours de MASTER MEEF a connu des évolutions avec la mutualisation nationale de 11 disciplines du 2nd degré, la construction des parcours reposant désormais sur le travail coopératif du réseau des directeurs d'ISFEC et sur la capacité de chaque ISFEC à s'y inscrire.

En réponse à la demande du MENJS en avril 2022 pour la construction d'un diplôme universitaire (DU) à la rentrée 2022 pour les lauréats qui seront encore formés à mi-temps, le SGEC a mandaté les représentants de l'UNISFEC afin de le réaliser en quelques semaines.

La formation des chefs d'établissement en deux années a été co-construite avec l'ECM. L'ISFEC AFAREC Ile de France a accueilli pour la 1^{ère} fois des chefs d'établissement du 2nd degré en partenariat avec l'ECM.

Enfin suite à l'audit réalisé les 20 et 21 octobre 2021, l'ISFEC AFAREC IdF a obtenu le certificat QUALIOPi délivré en décembre 2021.

Etat des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation	Acquisitions
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	37 749		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	52 286		54 149
Installations techniques, matériel et outillages industriels	756		
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	151 829		19 829
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles	204 871		73 979
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	61		
Prêts et autres immobilisations financières			
Total immobilisations financières	61		
TOTAL	242 681		73 979

IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin d'exercice
	Poste à poste	Cession ou mise rebut	
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			37 749
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			106 435
Installations techniques, matériel et outillages industriels			756
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier		5 171	166 487
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles		5 171	273 679
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			61
Prêts et autres immobilisations financières			
Total immobilisations financières			61
TOTAL		5 171	311 489

Etat des amortissements

AMORTISSEMENTS	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Sortis et reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	37 749			37 749
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	52 286	3 253		55 539
Installations techniques, matériel et outillages industriels	756			756
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	85 834	29 713	5 171	110 376
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	138 876	32 966	5 171	166 670
TOTAL	176 625	32 966	5 171	204 420

AMORTISSEMENTS	Dotations aux amortissements			Amort. dérogatoire	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	3 253				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	29 713				
Emballages récupérables et divers					
Total immobilisations corporelles	32 966				
TOTAL	32 966				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Fin de l'exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations	153 877	38 241	13 961	178 157
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	152 593			152 593
TOTAL Provisions	306 470	38 241	13 961	330 750
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	7 271	275	6 422	1 124
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	7 271	275	6 422	1 124
TOTAL	313 741	38 516	20 383	331 874
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		38 516	20 383	
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	1 399	1 399	
Autres créances clients	299 559	299 559	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	609	609	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	7 252	7 252	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes			
- Divers	2 641	2 641	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	41 059	41 059	
TOTAL	352 520	352 520	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	251 029	251 029		
Personnel et comptes rattachés	42 786	42 786		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103 244	103 244		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	8 840	8 840		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	9 212	9 212		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	16 200	16 200		
TOTAL	431 312	431 312		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Produits et avoirs à recevoir

Produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	107 344
Autres créances (dont avoirs à recevoir...)	9 893
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	117 238

Charges à payer et avoirs à établir

Charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 137
Dettes fiscales et sociales	45 936
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir)	
TOTAL	191 074

Charges et produits constatés d'avance

Désignation	Charges	Produits
Charges et Produits d'exploitation	41 059	16 200
Charges et Produits financiers		
Charges et Produits exceptionnels		
TOTAL	41 059	16 200

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires des commissaires aux comptes	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	10 800
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	

Effectif moyen

L'effectif moyen en équivalent temps plein employé par l'association sur l'exercice s'élève :

	Personnel salarié	Total ETP
Salariés permanents		15.00
Dont		
<i>Directrice et Adjoints de Direction</i>	4,00	
<i>Responsables de Formation & formateurs</i>	3,90	
<i>Documentaliste</i>	1,00	
<i>Assistantes & secrétaires</i>	6,10	
Salariés vacataires – Formateurs occasionnels		7.30
Total		22.30

Fonds associatifs et réserves

Désignation	Ouverture	Aug.	Diminution	Clôture
Fonds propres				
- Fonds de dotation	568 593			568 593
- Fonds d'investissement	130 320			130 320
- Fonds de trésorerie	99 092			99 092
Réserves	645 961	1 512 959		2 158 920
Report à nouveau	894 055		-894 055	
Résultat de l'exercice	618 905	546 103	-618 905	546 103
Ecarts de réévaluation				
TOTAL	2 956 925	2 059 062	-1 512 959	3 503 028

Ressource de l'organisme

Origine des fonds	Montant N		Montant N-1	
	En Euro	En %	En Euro	En %
I - Entrée concours				
Etudiants (frais scolarité et de dossier)	213 300	6%	112 508	4%
Etat (FORMIRIS)	1 585 772	45%	1 313 744	42%
Pôle Emploi				
Autres organismes	45 649	1%	52 127	2%
Sous-total I	1 844 721	53%	1 478 380	48%
II - Entrée dans l'emploi				
Etat (FORMIRIS SN et IdF)	840 342	24%	986 881	32%
Etablissements	70 309	2%	8 775	0%
Autres organismes	34 282	1%	34 282	1%
Sous-total II	944 933	27%	1 029 938	33%
III - Formation professionnelle				
FORMIRIS	384 519	11%	378 275	12%
OPCALIA	198 426	6%	146 367	5%
Etablissements	116 014	3%	72 602	2%
Sous-total III	698 958	20%	597 244	19%
IV - Autres produits				
Divers	10 665	0%	3 189	0%
Sous-total IV	10 665	0%	3 189	0%
Total des ressources	3 499 278	100%	3 108 751	100%

Décomposition des actions par finalité

Finalité des actions	Montant N		Montant N-1	
	En Euro	En %	En Euro	En %
Diplômantes (1)	2 052 572	59%	1 608 656	52%
Perfectionnement professionnel et qualifiant	1 436 041	41%	1 496 906	48%
Insertion sociale				
Sous-total I	3 488 613	100%	3 105 561	100%

(1) Master & FCCE